



DECLARATION DE CONFORMITE CE

Etablie conformément à la directive 2004/108/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique a abrogé la directive 89/336/CEE à partir du 20 juillet 2007.

Déclaration formulée par le fabricant et établi dans l'Espace Economique Européen (EEE)

Fabricant ou représentant autorisé dans l'EEE:

NEUTRONIC 34 rue de VALENGELIER ZAC de la TUILERIE 77 500 CHELLES

Nous déclarons que la conformité du produit est établie conformément selon la Norme EN 50130-4:1995

REFERENCE PRODUIT: T4-1B; T4-2B; T4P; T4P-RADIO

DESIGNATION:

Type 4:

Systèmes de sécurité Incendie de catégorie E

Ces équipements sont destinés à être utilisés dans les établissements recevant du public selon la réglementation des articles L15 et L16 sur les SSI.

FAIT A CHELLES, LE 21 avril 2010.

NEUTRONIC SAS

ZAC de la Tuillerie 34, Rue de Valengelier 77500 CHELLES

Tél.: 01 64 73 58 95 - Fax: 01 64 73 59 04

Cédric DELIGNAT Responsable Qualité